

AFFAIRE N° 29. - Acquisition d'un terrain sis au Chaudron destiné à l'édification d'une cuisine centrale.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 28 JANVIER courant, Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. m'a fait connaître que son Conseil d'Administration était d'accord pour céder à la Commune un terrain de 2 400 m², sis au Chaudron et destiné à l'édification d'une cuisine centrale, au prix de 700 Frs le m².

La somme correspondant au prix du terrain, soit 1 680 000 Frs CFA (UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT MILLE), pourrait être prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C. A. E. C. L. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. GALLARD. - Actuellement, il existe une crèche dans l'Ecole Maternelle du Chaudron, mais elle doit quitter les lieux à la fin du mois. Cette crèche étant très utile pour les habitants de Sainte Clotilde, ne pourrait-on pas mettre à la disposition des responsables quelque chose de tout à fait provisoire ?

LE MAIRE. - Nous allons essayer de faire quelque chose, louer une maison par exemple. Une autre crèche sera construite bientôt. Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.